

**TRAVAIL D'OFFICIEL
Ligues intra-muros
Automne 2010 – Hiver 2011**


VEUILLEZ COMPLÉTER CETTE OFFRE DE SERVICE ET FAIRE PARVENIR À DIANE DURAND AVANT LE 2 SEPTEMBRE : PAR FAX (418-656-5749), PAR COURRIEL (diane.durand@sas.ulaval.ca) OU REMETTRE LORS DES JOURNÉES D'INSCRIPTION LES 31 AOÛT, 1^{er} OU 2 SEPTEMBRE (12h à 21h dans le déambulateur au 2^e étage du Peps).

Nous appellerons, vers le 7 septembre, **les candidats sélectionnés** pour les inviter à participer à notre clinique de formation.

NOM : _____ TÉLÉPHONE : _____
 ADRESSE : _____ CODE POSTAL _____
 COURRIEL : _____
 S.V.P. cochez : Étudiant U. L. Autre étudiant Non étudiant
 Combien d'années d'études à faire à l'U.L. : _____ Âge : _____

Cochez votre ou vos choix:	<u>Arbitre</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>	<u>Marqueur</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>
		Hockey <input type="checkbox"/>		Hockey <input type="checkbox"/>
		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>
		Volleyball <input type="checkbox"/>		

Il est important de nous écrire les grandes lignes de votre curriculum vitae **dans le domaine sportif** pour vous aider à franchir l'étape de la première sélection (votre expérience et votre accréditation) :

Échelle des salaires/rencontre (incluant 4 % de vacances) :

	Arbitre	Arbitre-marqueur	Marqueur-chronométréur (10,14 \$/heure)
BASKETBALL (rencontre = 1,25 h)	20,41 \$/rencontre (16,32 \$/heure)	n/a	12,68 \$/rencontre
HOCKEY (rencontre = 1,5 h)	25,90 \$/rencontre (17,26 \$/heure)	n/a	15,21 \$/rencontre
HOCKEY-COSOM (rencontre = 1 h)	15,08 \$/rencontre (15,08 \$/heure)	n/a	10,14 \$/rencontre
SOCCER INTÉRIEUR (*) (rencontre = 1 h)	n/a	16,90 \$/rencontre (16,90 \$/heure)	n/a
VOLLEYBALL (*) (rencontre = 1,25 h)	n/a	18,20 \$/rencontre (14,56 \$/heure)	n/a

(*) L'arbitre de soccer et de volleyball cumule les fonctions du marqueur.

Autres avantages :

- rémunération à tous les 14 jours
- protection de l'Université en cas d'accident de travail
- réclamation de chômage selon les modalités de la Loi sur l'assurance-emploi
- bonus selon l'ancienneté : 0,25 \$ de plus à la deuxième année de services
0,50 \$ de plus à la troisième année de services et plus